Avis public



CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

5713, chemin de la Côte-des-Neiges

Avis public est, par la présente donné, que la demande de dérogation mineure (article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1) pour l'immeuble du 5713, chemin de la Côte-des-Neiges, fera l'objet d'une consultation écrite de 15 jours à partir de ce jour et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074.

Cette dérogation mineure permettrait une construction hors toit, ayant un recul de 6.83 m par rapport à la façade du nouveau bâtiment à construire au 5713, chemin de la Côte-des-Neiges et ce, malgré l'article 21.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui stipule qu'une construction hors-toit doit respecter un recul, par rapport à la façade du bâtiment, équivalent à 1.5 fois sa hauteur (7.5 m).

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à cette demande de dérogation mineure du jeudi 4 février jusqu'au jeudi 18 février 2021 de la manière suivante :

- par la poste, à la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9
- en complétant le formulaire en ligne disponible en cliquant sur le lien suivant : Formulaire en ligne.

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

La documentation afférente à la présente demande de dérogation mineure est disponible sur le site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

Le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure à sa séance ordinaire du 8 mars 2021, à 19 heures, laquelle sera diffusée en direct sur le site Internet de l'arrondissement.

FAIT à Montréal, ce 3 février 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate